

DISPOSITIONS DEVENUS NECESSAIRES EN CONSEQUENCE DE L'ABOLITION DE LA
CHARGE DE SURINTENDANT DE COMTE.

PAGES.

30. Charge de surintendant de comté abolie.....	34
2. Comment les pouvoirs confiés au surintendant de comté seront exercés.....	34
3. Nomination d'un surintendant spécial.....	34
4. Un secrétaire-trésorier pourra être nommé.....	34
5. Comment seront traitées les requêtes concernant un ouvrage dans deux comtés.....	34

PERSONNES INCAPABLES OU EXEMPTES D'ACCEPTER LES CHARGES DE MEMBRES
OU D'OFFICIERS DES CONSEILS MUNICIPAUX.

31. Personnes désqualifiées pour être conseillers ou officiers.....	35
2. Le maire devra savoir lire et écrire.....	35
3. Personnes intéressées dans un contrat.....	35
4. Ce qui constituera un contrat.....	35
5. Personnes exemptes d'agir comme conseillers, etc.....	35
6. Aucun avocat ou notaire tenu d'accepter une charge municipale.....	36
7. Les membres qui ont déjà servi.....	36

QUALIFICATIONS DES VOTEURS.

32. Qualification des voteurs aux élections municipales.....	36
2. Quant à la propriété, résidence, etc.....	36
Nécessité de payer les cotisations.....	36

ELECTION DES CONSEILLERS.

33. Assemblée des électeurs qualifiés chaque seconde année.....	36
2. Avis de l'assemblée ; par qui le premier avis sera donné—(Formule A.).....	36
3. Personnes éligibles.....	37
Qualification des conseillers.....	37
4. Nomination du président de cette assemblée—(Formule C.).....	37
5. Personne qui présidera à défaut du président nommé.....	37
6. Le président sera éligible comme conseiller.....	37
7. Le président sera un conservateur de la paix—ses pouvoirs.....	37
8. Il pourra requérir assistance ; assermenter des constables, etc.—(Formule U.)—(Formule V.).....	37
9. Livre de poll, s'il y a plus de cinq candidats.....	38
Voix prépondérante.....	38
10. La votation pourra être continuée pendant deux jours, si un jour ne suffit pas pour inscrire toutes les voix.....	38
11. La votation sera close s'il s'écoule une heure sans qu'il soit donné de voix.....	38
Serment sera prêté par le voteur, s'il en est requis.....	38
13. Avis de son élection sera donné à chaque conseiller élu—(Formule E.).....	38
Entrée en charge.....	39
14. Avis au préfet, secrétaire-trésorier ou régistrateur—(Formule F.).....	39
Remise des livres de poll, etc.....	39
15. Nomination de conseillers par le gouverneur s'il n'en est pas élu.....	39
16. Durée de la charge.....	39
17. Le lieu, etc., de la première session leur seront notifiés.....	39

ELECTIONS CONTESTEES.

34. La cour de circuit les décidera.....	40
2. Qui pourra les contester.....	40
3. La contestation aura lieu par requête, etc.....	40
4. Avis de la copie de la requête sera signifié aux conseillers dont l'élection sera contestée, etc.....	40